

épouse, de répandre sur les plaies de son cœur un baume salutaire et de l'aider à élever ses pensées vers le ciel.

Le second motif, c'est le désir d'avoir des enfants, non pour laisser des héritiers de son nom et de sa fortune, mais pour donner à Dieu des serviteurs fidèles et des habitants au ciel.

La troisième disposition au mariage c'est l'état de grâce. Cette disposition est si essentielle que sans elle les époux s'exposent aux plus terribles châtimens. Le premier malheur pour eux est de commettre un horrible sacrilège, de profaner un sacrement des vivants ; le second, qui en entraîne une multitude à sa suite, est la privation des grâces qui leur sont absolument nécessaires pour accomplir les devoirs importants qui leur incombent, et pour supporter les contrariétés qui s'offriront à eux, à chaque instant.

Pour s'assurer de cette disposition, il faut recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie avec piété et ferveur.

Les directeurs de conscience éclairés conseillent même généralement, de faire, à cette époque si grave, une confession générale de toute sa vie, ou, du moins, depuis sa première communion.

Oh ! combien de personnes, pour avoir négligé de prendre ces précautions, mènent, dans le ménage, une vie de peines et de chagrins. Que de crimes sont souvent la suite de cette négligence !

Jeune homme qui vous préparez à embrasser l'état du mariage, voici un modèle que vous devez vous proposer d'imiter fidèlement, car il va vous apprendre comment on se prépare au sacrement que saint Paul appelle grand : dans les circonstances édifiantes qui accompagnent son mariage, vos parents apprendront aussi la prudence et la surveillance dont ils ne doivent jamais se départir.

Il s'agit ici d'un jeune médecin qui vivait à Paris